

Procès verbal

Le vendredi 21 novembre 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 14 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Laurent CLAVEL.

Désignation, par l'assemblée, du secrétaire de séance : Anne BAZALGUES

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2025

Présents : Laurent CLAVEL, Sandrine RIVIERE, Odette PEYRONNENC, Sylvie PEYRONNENC, Anne BAZALGUES, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE

Représentés :

Absents et excusés :

Délibérations du Conseil Municipal :

Avis sur le projet de parc photovoltaïque de Rocamadour (Ldt Lacalm) (N° DE_2025_013)

M. le Maire présente le projet de parc solaire photovoltaïque soumis à avis par la Préfecture du Lot pour une surface de 72 panneaux situé au lieudit Lacalm (Commune de Rocamadour). Après discussion, l'ensemble des membres du Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à 6 voix pour (Laurent CLAVEL, Sandrine RIVIERE, Odette PEYRONNENC, Anne BAZALGUES, Sylvie PEYRONNENC, Emmanuel ROY DE LACHAISE) et 1 abstention (Edith BONNET-LANDOIS), sur le projet.

Approbation de la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot Territoire d'Énergie Lot (FDEL-Te46) (N° DE_2025_012)

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L 5211-20 ;
- Vu la délibération n°2025_039 en date du 24 juin 2025 par laquelle le comité syndical de FDEL-TE46 a accepté à l'unanimité le projet de modification de ses statuts ;
- Considérant que, conformément aux dispositions précitées, les modifications statutaires doivent être soumises à l'avis de l'ensemble des membres du syndicat ;

Monsieur le Maire rappelle que les statuts d'un syndicat mixte constituent son texte fondateur : ils fixent sa dénomination, son objet, ses compétences, ses modalités d'organisation et de gouvernance, ainsi que ses règles de fonctionnement et de financement.

Il précise que la FDEL-Te46, outil structurant pour la gestion et le développement des politiques énergétiques dans le département du Lot, procède aujourd'hui à une révision importante de ses statuts.

La révision 2025 des statuts de la FDEL-Te46 propose notamment :

- D'élargir les compétences obligatoires à la distribution publique de gaz, aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et à la cartographie réglementaire des réseaux (PCRS), en complément du rôle historique d'AODE électricité ;
- De clarifier les compétences optionnelles : éclairage public, énergies renouvelables, mobilité décarbonée, territoires intelligents, communications électroniques ;

- D'optimiser les services mutualisés mis à disposition des adhérents, en apportant un soutien technique, administratif et financier adapté aux besoins des communes et des EPCI membres ;
- De consolider la visibilité et la reconnaissance du syndicat par l'adoption officielle de la dénomination « Territoire d'Énergie Lot » (TE46), dans le cadre d'une identité nationale commune aux autres syndicats d'énergie ;
- De préciser les modalités de désignation des délégués au comité syndical et les modalités de modification statutaires ;

Monsieur le Maire précise que ces évolutions offriront aux adhérents un cadre plus complet et adapté pour répondre aux enjeux énergétiques actuels et futurs, tout en renforçant la mutualisation des moyens et la visibilité du syndicat.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du CGCT, l'ensemble des membres de la FDEL-Te46 dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. L'absence de réponse vaut approbation.

Les nouvelles dispositions entreront en vigueur :

- Pour les adhésions, à compter de la publication de l'arrêté préfectoral validant la modification, sous réserve de l'accord de la majorité qualifiée des collectivités membres ;
- Pour la gouvernance, à la première réunion du comité syndical suivant les élections municipales de 2026.

Après avoir pris connaissance du projet détaillé de statuts, joint en annexe de la délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver, sans réserve et dans son intégralité, le projet de nouveaux statuts de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot – Territoire d'Énergie Lot (FDEL-Te46), annexé à la présente délibération et faisant partie intégrante de celle-ci ;
- L'approbation ainsi donnée porte sur l'ensemble des dispositions contenues dans le document annexé, qu'il s'agisse des compétences obligatoires et optionnelles, des modalités d'organisation et de fonctionnement, des règles de gouvernance, ainsi que de toute autre clause y figurant ;
- La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Lot et notifiée au Président de la FDEL-Te46, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Autres points à l'ordre du jour :

- Projet d'achat d'une armoire forte ignifuge pour les registres communaux :

M. le Maire présente plusieurs devis et descriptifs de produits correspondant aux attentes pour la collectivité. Les conseillers municipaux posent des questions d'ordre technique qui nécessitent de se renseigner avant de faire un choix (volume utile, durée de protection contre le feu...). Les réponses seront envoyées aux conseillers avant la prochaine réunion afin de pouvoir délibérer à ce moment-là.

- Création par la FFRandonnée du GR de Pays « Vallées et causses du Quercy » - demande d'autorisation de balisage :

L'ensemble de l'itinéraire de ce GR de Pays se confond avec le GR46 sur la commune. Par conséquent, le Conseil Municipal donne son accord pour que la FFR effectue le balisage. C'est également la FFR qui l'entretiendra.

- Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) : présentation de l'arrêté préfectoral lié aux évolutions de la loi du 10 juillet 2023

Pour synthétiser, M. le Maire indique que l'objectif n'est pas de faire raser les forêts, mais de couper la végétation basse buissonnante et d'élaguer les branches basses dans un rayon de 50m autour des habitations afin d'éviter les risques de propagation du feu aux biens en cas d'incendie. Il indique que la plaquette diffusée par mail aux habitants est également disponible en mairie.

Questions diverses

- Remerciements de l'association VMEH46 pour le versement d'une subvention.

- Débroussaillage / élagage des chemins fait par M. Damien DELPECH :
 - . chemin rural de La Pannonie à Rocamadour,
 - . chemin rural de Rocamadour
 - . chemin rural des Combettes
 - . chemin rural de Couzou à Bonnacoste

- Point sur nettoyage forêt communale : les travaux, confiés à l'entreprise Agri Forêt Service vont débiter sous peu.

- Les travaux pour l'abattage complexe d'un arbre au puits de Castagne commandés à Antonin Larnicol, après accord du Conseil Municipal, seront réalisés prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

Laurent CLAVEL
Président de séance

Anne BAZALGUES
Secrétaire de séance